

UNION PROFESSIONNELLE
RECONNUE EN 1962MEMBRE DU
CONSEIL EUROPÉEN DES
URBANISTES (ECTP - CEU)
MEMBRE FONDATEUR DE
FOR URBAN PASSION-FUP**Le Conseil de Direction**

Président	S. PEETERS
Secrétaire Général	J.-C. DE BRAUWER
Trésorière	St. ROOSE
Conseillère	C. FALLY
Conseiller	R. DAELE
Conseiller	P. LACONTE
Conseiller	X. MARIAGE

Délégué Région Bruxelles Capitale
Déléguée Région Wallonne
Délégué Communauté Germanophe**Siège social**Architects house
21, rue Ernest Allard
B-1000 Bruxelles
Téléphone : 0495 54 91 99
e-mail : cub@urbanistes.be
site : http://urbanistes.be/cub/**Compte bancaire**

IBAN BE79 3100 4126 8233

Union professionnelleA/A.U. 17.528-7049
N° d'entreprise 412.644.829

INFOLETTRE 2020-01 du 1/1/2020

[NEWS](#)[EMPLOIS](#)[MEMBRES](#)**Table des matières**

- [Le Mot du Président](#)
- [Rhizomes urbains](#)
- [Débat-bar : L'émergence d'un nouveau paradigme de mobilité urbaine](#)
- [ECTP-CEU \(Conseil Européen des Urbanistes\)](#)
- [Louvain-la-Neuve, à la croisée des chemins](#)
- [L'habitat léger au défi du droit en 2020](#)
- [Notre Assemblée Générale du 19 février 2020](#)
- [Brexit potentiellement sans accord !](#)
- [Faites-vous entendre !](#)

Le Mot du Président

Chères Membres,

Chers Membres,

*Bonne année 2020 !**Nous vous présentons tous nos vœux de bonheur, nous espérons que vous pourrez vous épanouir dans tous les domaines de la vie, dans vos projets professionnels et familiaux.*Le Conseil de Direction soumettra à l'Assemblée générale une proposition de modification des statuts et ce conformément à la nouvelle législation *11 JUIN 2019. — Arrêté royal portant sur l'agrément des ASBL comme union professionnelle ou fédération d'unions professionnelles.*

Il en a profité pour toiletter et rendre la lecture plus claire.

Il est proposé :

- d'alléger le but et l'objet des statuts, afin de permettre de les nuancer à travers des documents internes ; ses aspects évoluant avec notre Société.
- de manière générale de rendre les statuts plus généralistes et ce pour plus de flexibilité.
- d'ouvrir les statuts à toutes les régions du pays et ce au regard du fait notamment de la mise en place en communauté germanophone de nouvelles responsabilités d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- de supprimer la qualité de membre stagiaire, en effet, depuis des années, la CUB n'avait que très peu ce type de membres. En contrepartie, il est proposé que la cotisation soit revue, pour que l'inscription d'un nouveau membre soit revue à la baisse la première année et donc indépendamment qu'il soit stagiaire ou non. Tout nouveau membre bénéficiera d'une cotisation attractive la première année.
- De permettre l'admission de nouveaux membres par voie électronique auprès du

Louvain-la-Neuve, à la croisée des chemins

Le plan directeur, que le Groupe Urbanisme Architecture (Groupe UA) a conçu au moment de la création de Louvain-La-Neuve, reste un demi-siècle plus tard, le cadre du développement de la ville universitaire.

La personnalité de Raymond Lemaire joua un rôle décisif dans l'orientation culturaliste du projet, c'est-à-dire la référence à l'histoire urbaine et le respect du site.

Le Groupe Urbanisme Architecture a notamment mis l'accent sur la dimension humaine de l'aire urbaine centrale ; priorité à la circulation piétonne, préservation de la qualité de l'air et de l'eau, absence de carburants fossiles pour le chauffage, abondance d'espaces publics arborés, séparation de la propriété du sol et celle des bâtiments. Toutefois, divers investissements prévus vont faire passer Louvain-La-Neuve à un nouveau stade de « maturité urbaine » d'où le titre.

Le site universitaire est devenu un espace convoité. Le moment est dangereux. Il faut se montrer sélectif parmi les opportunités qui se présentent. Ce discernement est indispensable si l'on veut garder le cap et poursuivre l'œuvre dont le Groupe UA a donné l'impulsion primordiale.

Cet ouvrage complète « La recherche de la qualité environnementale et urbaine : le cas de Louvain-La-Neuve (Belgique), éditions du CERTU, Lyon 2009, auquel ont contribué les mêmes auteurs.

[Colloque UCLouvain/LOCI 11/2/2020 par Pierre Laconte et Jean Remy.](#)**L'habitat léger au défi du droit en 2020**

Le 31 janvier 2020, l'UCLouvain, l'Université Saint-Louis — Bruxelles et l'asbl Habitat et participation organisent à Louvain-la-Neuve un colloque sur l'habitat léger.

Cette formule innovante d'habitat (caravanes, tiny houses, mobilhomes, yourtes, cabanes, chalets, containers, certaines péniches, ...) fleurit un peu partout actuellement, en Wallonie et ailleurs. Elle soulève de nombreuses questions (juridiques notamment), en matière d'urbanisme, de salubrité, d'environnement, de domiciliation, d'assurances, etc.

Souhaitant accompagner ce développement, la Région wallonne a adopté le décret du 2 mai 2019 qui consacre officiellement « l'habitation légère ». S'il constitue une indéniable avancée, ce texte ne répond pas à toutes les questions, tant s'en faut.

conseil de direction sans attendre une Assemblée Générale statutaire.

- De permettre l'admission d'un nouveau conseiller seulement après un an et non trois années. Ceci pour garder la motivation des jeunes membres bien active.

Le Conseil de Direction soumet à ses membres cette nouvelle écriture et la partagera lors de l'Assemblée Générale.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture !

Serge

Rhizomes urbains

La troisième Agora Urban Master Class, animée par Jacques Lévy, présente la déchéance de la planification urbaine et l'essor de l'urbanisme.

Lorsque nous analysons les enjeux contemporains de l'action urbaine, nous constatons un changement majeur. La planification urbaine technocratique montre ses défauts fondamentaux tandis qu'une nouvelle façon de coproduire l'espace urbain émerge : l'urbanisme.

Jacques Lévy est professeur de géographie et d'urbanisme à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, membre du réseau de recherche Chôros. Il est lauréat du Prix Vautrin-Lud 2018.

La conversation sera modérée par Marion Berzin (Brussels Academy). [4/2/2020 Bozar - Terarken](#)

Débat-bar : L'émergence d'un nouveau paradigme de mobilité urbaine

Le Débat-Bar ARiB / FUP, qui se tient à chaque changement de saison, vous avait invité le 19 décembre dernier, à débattre de l'émergence d'un nouveau paradigme de mobilité urbaine, avec la participation de :

- Ischa Lambrechts, conseiller mobilité du BECI
- Espaces-Mobilités, à propos de Good Move
- SKIPR, la startup belge pour MaaS « Mobility as a service »
- Serge Peeters, urbaniste à propos des effets des nouvelles pratiques sur l'espace public.

Le débat a été animé par Bruno Clerbaux.

ECTP-CEU (Conseil Européen des Urbanistes)

2019 - ECTP-CEU Manifesto on Airports and Cities

Ce Manifeste sur les aéroports et les villes d'Europe a été approuvé par l'Assemblée générale 2019 de l'ECTP-CEU lors de sa réunion de printemps à Madrid.

Il a été préparé après des recherches menées par les membres du groupe de travail ECTP-CEU Dominique Lancrenon et Joris Scheers, les membres du jury des Prix européens de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et le comité exécutif de l'ECTP-CEU.

ECTP-CEU May 2019 [Click to Download](#)

C'est à instruire ces différentes interrogations que s'attachera le présent colloque, lequel livrera aussi une première analyse du décret du 2 mai 2019.

Toutes les informations (programme, modalités d'inscription, ...) se trouvent ici : <https://www.larcier.com/fr/colloque-l-habitat-leger-au-defi-du-droit-en-2020-2020-9781109232585.html>

Notre Assemblée Générale du 19 février 2020

Comme chaque année, nos statuts prévoient une assemblée générale statutaire.

L'ordre du jour statutaire :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente ;
- Rapport d'activités ;
- Présentation des nouveaux statuts ;
- Rapport de la trésorière et approbation des comptes et du budget ;
- Présentation des nouveaux membres effectifs accueillis au cours de l'année écoulée ;
- Renouvellement partiel du Conseil de Direction ;
- Divers.

Inscription: cub@urbanistes.be

Brexit potentiellement sans accord !

Depuis ce 1^{er} janvier 2020, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne. Quelle impact pour votre PME ?

Cependant pour se donner le temps de trouver un accord fixant les relations entre les deux parties, il a été convenu que la législation de l'Union européenne continuerait de s'appliquer au Royaume-Uni jusqu'au 31 décembre 2020.

Mais, malgré plusieurs campagnes menées par différentes instances, nous devons constater que bon nombre de petites et moyennes entreprises ne se sont pas encore préparées aux changements qui vont se produire le 1^{er} janvier 2021, qui plus est, avec le risque d'une séparation sans accord.

Le SPF économie invite donc les PME à réaliser le Brexit Impact Scan. Il s'adresse à toutes les entreprises de Belgique. Le Brexit peut toucher votre entreprise, même si vous ne vous en rendez pas immédiatement compte. Passez en revue toutes les situations qui s'appliquent à vous et découvrez les effets, parfois insoupçonnés, sur votre agence.

Une seule adresse pour avoir accès au portail d'infos et au Brexit Impact Scan : brexit.belgium.be .

Faites-vous entendre !

- N'hésitez pas à prendre contact avec nous !
- Nous sommes à votre disposition pour partager les nouveaux textes des statuts qui vous seront envoyés personnellement, très rapidement.
- Merci d'envoyer un courriel à cub@urbanistes.be.